AR Prefecture
046-214601288-20251106-2025_79-DE
Reçu le 10/11/2025
Publié le 10/11/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT

46500 (LOT)

SÉANCE PUBLIQUE
DU JEUDI 6 NOVEMBRE 2025
À 18 h 30

Délibération 2025 / 79
(1ère délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en Exercice : **27**
Présents : **15**
Votants : **18**

Date de l'envoi et de la publication de la convocation : **29 octobre 2025**

Date de publication : **10 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 novembre à 18 h 30.
Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Gramat, sous la présidence de monsieur Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.
Formant la majorité des membres en exercice,
Etaient présents : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, LAVERGNE Frédéric, BRAMOND Philippe, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, BALLARIN Lydia, SERMET Jean-Claude.
Absents représentés : GARBE Daniel (donne pouvoir à DELEUZE Christian), MAIGNE Solange (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise), VERTES Alain (donne pouvoir à SERMET Jean-Claude).
Absents excusés : POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, BORIS Yvette.
Absents : BACH Hélène, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan.
Secrétaire de Séance : CHAVET-JABOT Francis.

OBJET : NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Monsieur le Maire explique qu'une réponse ministérielle du 11 septembre 2025 indique que la nomination du secrétaire de séance doit faire l'objet d'une délibération à transmettre au titre du contrôle de légalité.
Il invite les Conseillers municipaux qui le souhaitent à se porter candidat pour assurer le secrétariat de la séance du jour.
Monsieur CHAVET-JABOT se porte candidat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **VALIDE** la nomination de monsieur CHAVET-JABOT comme secrétaire de séance pour le conseil municipal du 6 novembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien http://www.telerecours.fr.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Francis CHAVET-JABOT

Le Maire,

Michel SYLVESTRE

MAIRIE DE GRAMAT 46 (Lot)